A.D.E.N.T.E.S

Association pour le Développement et l'Etude des Nouvelles Technologies et leur Emploi en Sécurité civile

Procès-verbal de réunion

Assemblée générale constituante

Lieu: Saint-Malo

Date: 28 juin 2013

Membres présents : Antoine Girard, Pierre Emprou, Loïc Peden

Membres excusés : Aucun Membres absents : Aucun

Secrétaire de séance : Antoine Girard

Président de séance : Loïc Peden

Ordre du jour - Points abordés - Actions à mener - Ordre du jour de la prochaine séance

Ordre du jour :

Création de l'association.

Points abordés:

Afin de donner une personnalité juridique au groupement d'étudiants agissant dans le développement de solutions dédiées à la sécurité civile, nous décidons de créer une association.

Cette association prend le nom d'Association pour le Développement et l'Etude des Nouvelles Technologies et leur Emploi en Sécurité civile. Son sigle de dénomination usuel sera : ADANTES ou A.D.A.N.T.E.S.

Cette association aura son siège social à Mérignac

Les statuts préparés par Loïc Peden et placés en annexe de ce compte rendu sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux statuts, l'association comprenant au jour de l'assemblée générale moins de 6 membres, il n'est pas nommé de conseil d'administration.

Les membres présents à l'assemblée générale constituante décident par vote à l'unanimité, la nomination du bureau suivant :

Président : Loïc Peden Trésorier : Pierre Emprou Secrétaire : Antoine Girard

L'assemblée générale autorise le président, Loïc Peden à avancer sur ses frais personnels les dépenses strictement nécessaire à la création de l'association. Ces dépenses sont listés au point suivant du compte rendu. Pour tout remboursement, en anticipation du règlement intérieur qui sera validé à la prochaine assemblée générale, l'intéressé devra fournir au bureau la totalité des justificatifs ainsi qu'un document justifiant de l'interêt de la dépense.

Actions à mener :

- Domiciliation de l'association à Guipavas
- Déclaration en préfecture
- Demande d'un numéro Siret
- · Création d'un compte en banque
- Création de comptes sur les réseaux sociaux
- Création d'un compte chez un opérateur de téléphonie mobile sans engagement pour les besoins de l'association, l'opérateur sera choisi selon les exigences qui seront fixées par le bureau.
- Reservation d'un nom de domaine chez le fournisseur de services internet qui répondra le mieux aux exigences qui seront fixées par le bureau.
- Création d'une charte graphique
- Création d'un site internet répondant à la charte graphique et utilisant le nom de domaine précédement acheté. Ce site pourra être hebergé sur le serveur personnel d'un des membres si celui-ci donne son accord écrit.
- Demande de subventions auprès des collectivités.
- Création d'un Intranet permettant une gestion de projet.

Ordre du jour de la prochaine séance :

- · Approbation de ce compte-rendu.
- Etablissement d'un règlement intérieur.
- Validation des postes de remboursement des dépenses avancées par les membres pour la création de l'association.

Le président de séance : Loïc Peden

Le secrétaire de séance : Antoine Girard